

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
**COMMUNAUTE de COMMUNES du PAYS
de PANGE**

ARRONDISSEMENT METZ-CAMPAGNE

Nombre de
membres
du Conseil
Communautaire

40

Membres
en fonction :

40

Membres présents :

34

Extrait du procès-verbal

des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 30 mars 2010

sous la présidence de Monsieur **Roland CHLOUP, Président**

Date d'envoi de la convocation : 05 mars 2010

Présents :

BAZONCOURT : M. BERTRAND (T) et M. ARTUR (T)
COINCY : M. OSWALD (T) et M. SCHMITT (T)
COLLIGNY : M. ANDREZ (T) et Mme KONIECZNY (S)
COURCELLES-CHAUSSY : MM. GORI (T), GALI (T), LOGNON (T), LARISCH (T) et Mme RASQUIN (T)
COURCELLES-SUR-NIED : MM. MULLER Fabrice (T) et MULLER Olivier (T)
MAIZEROTY : MM. RUFF(T) et LEIDELINGER (T)
MAIZERY : MM. MESSIN (T) et DOYEN (T)
MARSILLY : MM. MUNIER (T) et DISCH (T)
MONTROY-FLANVILLE : Mme FRANCOIS (T) et M. WERNER (S)
OGY : M. SORGIUS (T)
PANGE : MM. CHLOUP (T) MAYOT (T) et GAUTIER (T)
RAVILLE : M. BECKER (T) et Mme MERTZ (T)
SANRY-SUR-NIED : M. BIR (T)
SERVIGNY-LES-RAVILLE : M.DUSSOURD (T) et Mme DUPUIS-GUIGNARD (T)
SILLY-SUR-NIED : MM. HERTZOG (T) et WOLLJUNG (T)
SORBEY : Mme SCHMITT (T) et M. SPINELLI (T)

Absents excusés :

MONTROY-FLANVILLE : M GULINO (T)
OGY : M. BOHN (T) qui a donné pouvoir à M. SORGIUS (T)
RETONFEY : M. PETIT (T) qui a donné pouvoir à M. OSWALD (T)
M. PILLOT (T) qui a donné pouvoir à M. WERNER (S)
M. ZDJELAR (T) qui a donné pouvoir à Mme FRANCOIS (T)
SANRY-SUR-NIED : M. ROBINET (T) qui a donné pouvoir à M. BIR (T)

En début de séance, M. MESSIN Hervé prend la parole pour solliciter une modification de l'examen des points inscrits à l'Ordre du Jour, à savoir qu'il souhaite que les points n°2 et n°3 soient vus après le point n°12. Le Président propose un vote à l'assemblée dont le résultat est le suivant :

6 voix pour cette proposition

33 voix contre cette proposition

Par conséquent, l'ordre d'examen des points inscrits à l'Ordre du Jour reste inchangé.

1) Présentation des chemins de randonnée touristique

Ce point ne donne pas lieu à délibération.

2) Voie verte – signature d'un marché de travaux selon « procédure adaptée »

Le Conseil Communautaire,

- Vu l'arrêté préfectoral n°2005-DRCL/1-033 du 10 novembre 2005 portant création de la Communauté de Communes du Pays de Pange (CCPP) et les statuts annexés,
- Vu le groupe de compétences obligatoires, notamment celle portant sur l'amélioration du développement touristique par la mise en place d'un schéma communautaire de circuits de promenades et de randonnées,
- Vu l'arrêté préfectoral n°2009-DRCLAJ/1-036 du 29 avril 2009 portant extension des compétences de la CCPP, notamment celle relative à l'aménagement et à l'entretien d'une voie verte piétonne et cyclable,
- Vu le projet de création d'une voie verte, cyclable et piétonne, reliant COURCELLES-SUR-NIED à LANDONVILLERS, commune associée à COURCELLES-CHAUSSY, sur environ 12 km d'emprise d'une ancienne voie de chemin de fer,
- Vu l'avis d'appel public à la concurrence paru le 4 février 2010 dans le Républicain Lorrain, en vue de la passation d'un marché de travaux pour l'opération précitée, conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics,
- Vu les 13 candidatures et offres réceptionnées dans le délai limite fixé au 25 février 2010,
- Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 25 février 2010,

APRES DELIBERATION, par 33 voix pour et 6 abstentions :

- Autorise le pouvoir adjudicateur, représenté par M. Roland CHLOUP, Président, à signer un marché de travaux pour la création de ladite voie verte avec l'Entreprise EUROVIA LORRAINE – Agence de 57 FLORANGE, selon « procédure adaptée », pour un montant total de 1 295 015,22 € HT, soit 1 548 838,20 € TTC, correspondant à :
 - Tranche ferme (de COURCELLES-SUR-NIED à COURCELLES-CHAUSSY) :
936 626,96 € HT
 - Tranche conditionnelle 2 (de COURCELLES-CHAUSSY à LANDONVILLERS en voies séparatives) :
358 388,26 € HT

3) Acquisition des locaux de PANGE du SEBVF

Le Président expose à l'assemblée que, dans le cadre de la réorganisation de ses services, le Syndicat des Eaux de BASSE-VIGNEULLES et FAULQUEMONT (SEBVF) a décidé de transférer à compter du 1^{er} juillet 2010 le personnel de son agence de PANGE vers son siège social à FAULQUEMONT ; cette opération entraînant la vente des locaux de PANGE pour réduire les frais de fonctionnement du SEBVF.

L'acquisition de cet immeuble mixte comprenant des bureaux, un logement, des garages et ateliers présente un intérêt certain pour la CCPP, lui permettant de centraliser ses différents services, d'une part le service administratif qui occupe une partie de l'immeuble bâti en question, et d'autre part les services techniques des ordures ménagères (2 camions-benne) et des prestations exécutées pour certaines communes membres (essentiellement du matériel et deux véhicules) actuellement regroupés dans une ancienne grange agricole située à MAIZEROY et louée à un propriétaire privé. Le bail en cours se termine le 31 janvier 2011 et depuis décembre 2009, les deux camions-benne ne peuvent plus stationner dans la grange et sont garés à l'extérieur du bâtiment.

Le Conseil Communautaire, entendu cet exposé,

- Vu l'estimation du « Département Domaine » auprès de la Direction Générale des Finances Publiques, en date du 23 février 2010, qui s'établit à 460 000 € pour l'ensemble des locaux hors mobilier,
- Vu la proposition du SEBVF du 12 mars 2010 pour une cession au profit de la CCPP au prix de 500 000 € dont 460 000 € de valeur immobilière et 40 000 € de valeur mobilière,

Considérant néanmoins que, compte-tenu du montant élevé de la transaction proposée et des priorités de la CCPP hiérarchisées au travers du projet de territoire, il y a lieu d'obtenir :

- Des éléments complémentaires d'ordre administratif, sur le volume des archives à stocker et sur les possibilités qu'offre ledit bâtiment en matière de bureaux, en fonction des éventuelles extensions de compétences de la CCPP à venir et, corrélativement, l'embauche de personnel supplémentaire, et d'ordre technique, notamment sur les surfaces de garage disponibles pour les services des ordures ménagères et des prestations de service, en intégrant un accroissement de l'activité « ordures ménagères » pour tenir compte d'un éventuel apport de population (création de l'hôpital central sur le site du château de Mercy, présence du contournement de la Ville de METZ par la Rocade Sud et caractère périurbain de la CCPP),
- L'estimation du coût de création d'une fosse de nettoyage des camions-benne,
- La confirmation du plan de financement, notamment de l'attribution des subventions d'Etat (au titre de la DGE) et Régionale, sollicitées par le Bureau Communautaire lors de sa séance du 16 mars 2010,
- Le comparatif entre le coût de remboursement d'un emprunt (capital et intérêts) et le montant du loyer qui serait à verser au SEBVF pour la location de l'ensemble du bâtiment,
- La confirmation qu'un terrain adjacent au dit bâtiment pourra être acquis ultérieurement par la CCPP, pour permettre la création d'un parking d'environ 20 places de stationnement, ainsi que le coût prévisionnel de cette réalisation,
- Le coût d'aménagement de la travée bâtie supplémentaire attenante (acquisition projetée pour un montant de 50 000 € qui se rajoute aux 460 000 € d'achat du local principal).

APRES DELIBERATION, par 21 voix pour et 18 contre, décide de surseoir temporairement à l'acquisition précitée, le temps de prendre connaissance et d'analyser les éléments complémentaires sollicités, tout en confirmant au SEBVF que la CCPP reste un acquéreur potentiel et en lui demandant qu'il s'engage à ne pas vendre ce bien dans l'immédiat.

4) Journée « Portes ouvertes » de l'école de musique communautaire – Participation financière et subvention départementale

Le Président expose à l'assemblée le projet d'organiser une journée « portes ouvertes » de l'école de musique communautaire (qui regroupe les pôles de COURCELLES-CHAUSSY et de PANGE) le samedi 5 juin 2010.

Pour exhausser cette manifestation, l'orchestre « La Bande Originale » propose un concert en soirée. Dans le même temps, les élèves de l'école de musique communautaire auront la possibilité d'assister aux répétitions du groupe dans l'après-midi, et pour certains de participer au concert du soir.

A titre de participation financière, le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- décide de verser une somme de 1000,-€ à cet orchestre
- sollicite du Conseil Général de la Moselle une subvention départementale de 1500,-€.

5) Soutien communautaire à la Commune de BAZONCOURT pour un projet de création de logements

Après avoir entendu le compte-rendu de M. le Président de la Communauté de Communes du Pays de Pange (CCPP) sur le projet de la Commune de BAZONCOURT consistant en la création de deux logements locatifs

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- rappelle qu'au travers du diagnostic des 17 communes membres réalisé par le Cabinet AKOUNA Consulting dans le cadre de la réalisation d'un projet de territoire, il ressort un apport de population conséquente, composée majoritairement de familles d'un ou de deux enfants, avec des attentes spécifiques, notamment en matière de logement,
- apporte le soutien de la CCPP à ce projet, qui améliorera les conditions d'accueil des administrés de la Commune de BAZONCOURT et de la population communautaire environnante.

6) Approbation des comptes administratifs 2009 (M14 et M4)

Le conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GORI, après délibération et à l'unanimité, approuve les comptes administratifs de l'exercice 2009, présentés par le Président (qui s'est retiré au moment du vote), qui font ressortir les résultats de clôture suivants :

*Compte administratif principal (M14)

Libellés	Résultat à la clôture de l'exercice 2008	Part affectée à l'investissement 2009	Résultat de l'exercice 2009	Résultat de clôture de 2009
INVESTISSEMENT	- 7 683,20 €	0,00 €	65 621,96 €	57 938,76 €
FONCTIONNEMENT	591 271,62 €	44 998,40 €	144 328,27 €	690 601,49 €
TOTAUX	583 588,42 €	44 998,40 €	209 950,23 €	748 540,25 €

*Compte administratif du service annexe des ordures ménagères (M4)

Libellés	Résultat à la clôture de l'exercice 2008	Part affectée à l'investissement 2009	Résultat de l'exercice 2009	Résultat de clôture de 2009
INVESTISSEMENT	73 066,89 €	0,00 €	19 757,90 €	92 824,79 €
EXPLOITATION	342 488,26 €	0,00 €	13 438,80 €	355 927,06 €
TOTAUX	415 555,15 €	0,00 €	33 196,70 €	448 751,85 €

*Compte administratif du service annexe des prestations de service (M4)

Libellés	Résultat à la clôture de l'exercice 2008	Part affectée à l'investissement 2009	Résultat de l'exercice 2009	Résultat de clôture de 2009
INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
EXPLOITATION	42 234,99 €	0,00 €	- 33 748,55 €	8 486,44 €
TOTAUX	42 234,99 €	0,00 €	- 33 748,55 €	8 486,44 €

*Compte administratif du service annexe de la ZA d'intérêt communautaire de COURCELLES-CHAUSSY (M14)

Libellés	Résultat à la clôture de l'exercice 2008	Part affectée à l'investissement 2009	Résultat de l'exercice 2009	Résultat de clôture de 2009
INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	- 15 314,50 €	- 15 314,50 €
FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX	0,00 €	0,00 €	- 15 314,50 €	- 15 314,50 €

*Compte administratif du service annexe de la ZA d'intérêt communautaire de MONTOY-FLANVILLE/COINCY (M14)

Libellés	Résultat à la clôture de l'exercice 2008	Part affectée à l'investissement 2009	Résultat de l'exercice 2009	Résultat de clôture de 2009
INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	- 21 851,58 €	- 21 851,58 €
FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX	0,00 €	0,00 €	- 21 851,58 €	- 21 851,58 €

7) Approbation des comptes de gestion 2009 (M4 et M14)

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Roland CHLOUP, Président,

- après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestions dressés par le Receveur, accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

-après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2009 (budget principal et budgets annexes des ordures ménagères, des prestations de services de la C.C.P.P et des Zones Artisanales d'intérêt communautaire de COURCELLES-CHAUSSY et de MONTOY-FLANVILLE/COINCY,

-après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

- Considérant que les opérations sont régulières,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

APRES DELIBERATION ET A L'UNANIMITE,

déclare que les comptes de gestions dressés pour l'exercice 2009 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part tant pour les comptes principaux que pour les comptes annexes des services des ordures ménagères et des prestations de services et des Zones Artisanales d'intérêt communautaire de COURCELLES-CHAUSSY et de MONTOY-FLANVILLE/COINCY.

8) Taxes additionnelles – Taux d'imposition applicables en 2010

Le Conseil Communautaire,

APRES DELIBERATION ET A L'UNANIMITE

Fixe comme suit le taux des trois taxes additionnelles portées au cadre 12 de l'état de notification pour 2010 :

Taxe d'habitation	0,797 %
Impôt foncier bâti	0,807 %
Impôt foncier non bâti	2,84 %

9) Budget annexe du Service des Ordures Ménagères (M4) – Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2009

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2009, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2009, constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation de 355 927,06 €, décide

APRES DELIBERATION ET A L'UNANIMITE :

d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

	Excédent	Déficit
Pour mémoire : résultat antérieur		
➤ D'exploitation	342 488,26 €	
➤ d'investissement	73 066,89 €	
Résultat de clôture		
➤ d'exploitation	355 927,06 €	
➤ d'investissement	92 824,79 €	
Restes à réaliser de la section d'investissement		
➤ en dépenses	4 409,65 €	
➤ en recettes	%	
➤ SOLDE	4 409,65 €	
Besoin de financement de la section d'investissement		
Le solde des restes à réaliser, positif ou négatif, s'ajoute au déficit d'investissement	0,00 €	
Affectation du résultat d'exploitation		
1) Affectation prioritaire au déficit d'exploitation (art. 002 « déficit antérieur reporté »)	0,00 €	
2) Affectation complémentaire en réserve obligatoire à hauteur du besoin de financement de l'investissement. (art.1068)	0,00 €	
Affectation du solde restant de fonctionnement		
➤ Egalement au compte 1068		
OU		
➤ Article 002 << excédent antérieur reporté>>	355 927,06€	

10) Budget annexe des prestations de service (M4) – Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2009

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2009, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2009, constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation de 8 486,44 €, décide,

APRES DELIBERATION ET A L'UNANIMITE :

d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Pour mémoire : résultat antérieur	Excédent	Déficit
➤ d exploitation	42 234,99	
➤ d'investissement		
Résultat de clôture		
➤ d'exploitation		33 748,55
➤ d'investissement		
Reste à réaliser de la section d'investissement		
➤ en dépenses	0,00 €	
➤ en recettes	0,00 €	
➤ SOLDE	0,00 €	
Besoin de financement de la section d'investissement		
Le solde des restes à réaliser, positif ou négatif s'ajoute au déficit d'investissement		
Affectation du résultat d'exploitation		
1) Affectation prioritaire au déficit d'exploitation (art. 002 « déficit antérieur reporté »)		
2) Affectation complémentaire en réserve obligatoire à hauteur du besoin de financement de l'investissement (art.1068)		
Affectation du solde restant d'exploitation		
➤ Egalement au compte 1068		
OU		
➤ Article 002 << Excédent antérieur reporté>>	8 486, 44 €	

11) Redevance d'enlèvement des ordures ménagères et d'utilisation des déchetteries

Le Conseil Communautaire,

Après étude de différents scénarii sur les possibilités d'augmentation de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères sur le territoire,

Après délibération et à l'unanimité,

Décide de ne pas augmenter la redevance d'enlèvement des ordures ménagères et d'utilisation des déchetteries et par conséquent, confirme sa délibération du 14 décembre 2009, à savoir, redevance 2010 précitée, sans changement par rapport à 2009 et qui s'établit à :

➤ Pour les habitants du territoire de la CCPP :

- 1ère personne au foyer : 90€ an, soit 30€ par quadrimestre
- Personnes suivantes : 60€ an, soit 20€ par quadrimestre

Etant précisé que le nombre maximum de personnes facturées par foyer reste limité à 5 personnes.

➤ Pour les artisans, commerçants, entreprises, professions libérales, maisons de retraite, centre de cure, lycées et pour toute personne civile ou morale figurant sur le rôle de la Taxe Professionnelle :

Une redevance de 60€/an x coefficient C (C variant de 0,50 à 200 en fonction du secteur d'activité et de la quantité de déchets produite).

12) Budgets Primitifs 2010

Le Conseil Communautaire,

APRES DELIBERATION :

Vote les budgets primitifs de l'exercice 2010, qui s'équilibrent en recettes et dépenses à :

PAR 36 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS :

Budget principal de la Communauté de Communes (Comptabilité M14) :	
➤ Section de fonctionnement	1 377 805,49€
➤ Section d'investissement	<u>2 515 195,25€</u>
➤ L'ensemble	3 893 000,74 €

A L'UNANIMITE :

Budget annexe du service des ordures ménagères (Comptabilité (M4) :	
➤ Section d'exploitation	1 402 196,06 €
➤ Section d'investissement	<u>338 770,85 €</u>
➤ L'ensemble	1 740 966,91€
Budget annexe du service des prestations de services Comptabilité (M4) :	
➤ Section d'exploitation	73 172,44€
➤ Section d'investissement	0,00 €
➤ L'ensemble	73 172,44 €
Budget annexe de la Z.A. d'intérêt communautaire de COURCELLES-CHAUSSY (Comptabilité M14)	
➤ Section de fonctionnement	1 300 000,00 €
➤ Section d'investissement	<u>1 065 314,50 €</u>
➤ L'ensemble	2 365 314,50 €
Budget annexe de la Z.A. d'intérêt communautaire de MONTOY-FLANVILLE Comptabilité (M14) :	
➤ Section de fonctionnement	7 800 000,00 €
➤ Section d'investissement	<u>4 621 851,58 €</u>
➤ L'ensemble	12 421 851,58€

13.a) Affaire HORVET contre CCPP. – Autorisation de régler les honoraires de l'avocat.

Le Conseil Communautaire,

- Vu le litige qui a opposé un particulier, M. HORVET de RETONFEY, à la CCPP, concernant la facturation de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères et d'utilisation des déchetteries qu'il a contesté,
- Vu la délibération du Bureau Communautaire du 7 septembre 2009 autorisant le Président à défendre les intérêts de la CCP dans l'action intentée contre elle,

Considérant que la partie demanderesse n'a pas eu gain de cause au terme du jugement prononcé le 2 février 2010 par le Tribunal d'Instance de METZ.

APRES DELIBERATION ET A L'UNANIMITE,

- autorise le règlement des honoraires de la S.C.P. d'avocats MIZRAHI, HEMZELLEC, DAVIDSON de METZ, qui s'élève à 597,44 € HT, soit 714,54 € TTC.

13.b) Informations

Le Président informe le Conseil Communautaire des points suivants :

- En vue de la poursuite de la formation du personnel administratif des 17 communes membres à l'utilisation de l'interface Internet associée au logiciel SIG Géoconcept acquis par la CCPP, un point est fait sur les derniers rendez-vous à prendre.
- L'assemblée est informée que la CCPP renouvelle cette année les animations sur le tri des déchets et le développement durable dans les écoles maternelles et primaires du territoire, et que les rendez-vous ont été pris.
- Un point est fait sur l'état des panneaux CCPP installés dans les différentes communes du territoire intercommunal, en particulier sur certains qui ne sont plus en place.
- Il est rappelé à l'assemblée que la CCPP fera l'objet d'une double page dans le Républicain Lorrain le 13 avril prochain.
- Le site internet de la Communauté de Communes du Pays de Pange, dont l'ouverture est prévue le 13 avril, est présenté aux délégués.
- Une journée de visite des installations de deux prestataires de valorisation des déchets de la CCPP est organisée le 10 juin 2010. Les délégués intéressés ont été invités à se faire connaître.